

28 AOUT IMMO
Société à responsabilité limitée au capital de 500 euros
Siège social : 7 Rue Louise de Bettignies, 59133 Phalempin 953
833 688 RCS LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 10 JUIN 2024

Le 10 juin 2024,
A 10h00

Les associés de la société 28 AOUT IMMO se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, à Phalempin, 7 rue Louise de Bettignies, sur convocation faite par lettre remise en main propre.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Laurence DECLERCK, en sa qualité de Gérante de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 500 sur les 500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins 50%, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,

- le rapport de gestion,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion,
- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,
- changement de la première date de clôture de l'exercice comptable Il est ensuite donné lecture du rapport de gestion.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuvés par l'Assemblée Générale en date du 10 juin 2024, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'assemblée décide de poursuivre l'activité de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier la date de clôture du premier exercice comptable au 31 décembre 2023 au lieu du 31 décembre 2024, compte tenu de la demande du service des impôts.

En conséquence l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 14 du chapitre V des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 14. EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera le jour de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés et sera clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

Fait à Phalempin

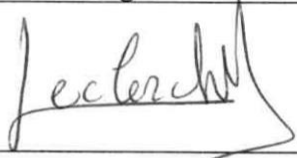

Le 10/06/2024



28 AOUT IMMO
Société à responsabilité limitée au capital de 500 euros
Siège social : 7 Rue Louise de Bettignies, 59133 Phalempin
953 833 688 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ANNUELLE du 10/06/2024

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	Mme DECLERCK Laurence 7 rue Louise de Bettignies, 59133 PHALEMPIN	245	245	
2	Mme DECLERCK Manon 7 rue Louise de Bettignies, 59133 PHALEMPIN	255	255	
	Totaux	500	500	

Nombre d'associés : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoirs, arrêtée à 2 associés présents ou représentés possédant ensemble 100% droits sociaux

Signature de la présidente de séance, Laurence DECLERCK :



28 AOUT IMMO
Société à responsabilité limitée au capital de 500 euros
Siège social : 7 Rue Louise de Bettignies, 59133 Phalempin
953 833 688 RCS LILLE METROPOLE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de vous demander de vous prononcer sur la dissolution anticipée ou non de la Société.

En effet, nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle réunie le 10 juin 2024 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et constaté que la perte de l'exercice, d'un montant de 46922 euros, avait eu pour effet de ramener les capitaux propres à un montant de 46422 euros, soit moins de la moitié du capital social qui s'élève à 500 euros.

Or, aux termes de l'article L. 225-248 du Code de commerce, le Président doit en pareil cas convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, aux fins de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

Compte tenu de l'activité de location meublée et des frais importants, la première année, liés à la création de la société et l'acquisition du bien, nous vous proposons de ne pas dissoudre la Société.

Nous espérons que cette proposition recevra votre agrément et vous invitons à adopter les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Fait à Phalempin
Le 10 juin 2024.

La Gérante
Laurence Declerck

